

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 3 juin 2022 à Beauraing**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

**1. APPROBATION PV COLLÈGE 6 ET 20 MAI 2022**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège des 6 et 20 mai 2022.

**2. MP ACHAT AUTOPOMPE MULTIFONCTIONNELLE – COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat d'une autopompe multifonctionnelle 4x2" (véhicule de base) à la société Vanassche SA, Brugsesteenweg, 2 à 8531 Hulstepour le montant d'offre contrôlé de € 398.044,12, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/743-98.

**3. MP ACHAT CITERNE FEU DE FORÊT – COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat d'un camion citerne feu de forêt 4x4" (véhicule de base) à la société soit FIRE TECHNICS NV, Solvaylaan 6 à 8400 Oostendepour le montant d'offre contrôlé de € 349.579,43, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/743-98.

**4. MP ACHAT 15 APPAREILS RESPIRATOIRES – COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la commande du marché "Achat de 15 appareils respiratoires" à la société DRAGER SAFETY BELGIUM NV, Heide 10 à 1780 Wemmelpour le montant d'offre de € 31.425,27, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

**5. MP ACHAT SWEATS DE CASERNEMENT – COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commandes n° LPCO22/0526 d'un montant de 19.028,10 € TVAC pour l'achat de 410 sweats de casernement, selon le marché du SPF attribué à la société Europa Kimache Sarl à 95240 Cormeilles en Parisis (France) ; De régler cette dépense au moyen du crédit inscrit à l'article budgétaire 351/124-05.

**6. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – MALADIE PROFESSIONNELLE – RECONNAISSANCE DÉFINITIVE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer que la requête d'un agent opérationnel est définitivement recevable et fondée en ce qui concerne le remboursement des frais pour soins de santé à partir du 6 décembre 2021 jusqu'au 17 février 2022 ; De rejeter la requête en ce qui concerne les indemnités pour incapacité de travail.

**7. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – MALADIE PROFESSIONNELLE – RECONNAISSANCE DÉFINITIVE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer que la requête d'un agent opérationnel est définitivement recevable et fondée en ce qui concerne le remboursement des frais pour soins de santé à partir du 8 novembre 2020 jusqu'au 17 janvier 2021 ; De rejeter la requête en ce qui concerne les indemnités pour incapacité de travail.

**8. COMMANDANT DE ZONE – CONGÉS**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder au Commandant de zone des congés annuels de vacances du 27 juin au 9 juillet 2022 inclus ; De prendre note que le Commandant de zone a désigné le Capitaine Marc LEONARD pour assurer ses fonctions jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet et le Capitaine Pascal BAIJOT du 2 au 9 juillet 2022.

**9. RGPD – DÉSIGNATION DPO**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de désigner temporairement la Directrice administrative en qualité de Délégué à la Protection des Données pour la Zone DINAPHI ; De faire ratifier cette décision par le Conseil de zone lors de sa prochaine séance.

**10. RECRUTEMENTS – PRÉPARATION ÉPREUVES ET JURY**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de fixer la composition du jury pour le recrutement d'un Directeur Logistique ; De fixer la composition du jury pour le recrutement d'un juriste ; De fixer la composition du jury pour le recrutement d'un agent Logistique ; De solliciter des offres de prix auprès de 3 sociétés spécialisées dans le recrutement pour établir l'épreuve écrite pour le Directeur Logistique et le juriste ; De fixer la date des épreuves.

11. RAPPORT TRIMESTRIEL – 1<sup>E</sup> TRIMESTRE 2022

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone prend connaissance du rapport trimestriel du Commandant pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

12. MP ACHAT TIB AMBULANCE – CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat de TIB ambulances" suivant la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : Sioen SA à 8850 Ardoois - DEVA BELGIUM SPRL à 9700 Oudenaarde - Vandeputte Safety à 2530 BOECHOUT ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 juin 2022 à 13h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51 et au budget des exercices suivants.

13. FACTURATION PRÉVENTION - RÉCLAMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de modifier la facture n° P22-0100 en ne facturant que les heures d'étude et de rédaction ainsi que les frais de déplacement.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,  
Christophe BASTIN

